

- École
élémentaire
Les Gentianes
155 rue du Breu
01710 THOIRY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
du 14/11/2023
18h-20h



MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale : Monsieur NOALLY			
MEMBRES VOTANTS			
NOM	Présent	Excusé	Représentant
Directeur de l'école - Président: B.LAROUX	P		
Maire : M.BENIER	P		
Adjointe aux affaires scolaires : S JONES	P		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
F LUCHETTA, CPA	P		
E RAVET CPB	P		
M DOUCET CPC	P		
F.HARI CE1A	P		
S ROUTIS CE1b T BONNAUD CE1b	P		
A BARTHELEMY CE1c	P		
L COLLET CE2A	P		
P GODIN CE2B	P		
M COPPIN CE2c	P		
C.LAMURE CM1B	P		
S VIEIRA CM1C	P		
L MOULIN CM2a	P		
F DESMARIS CM1/CM2	P		
C PLUG CM2c	P		
Enseignante RASED S BADET		E	
Psychologue éducation nationale S MONTBARBON		E	
Enseignante UPE2A F.FAVRE		E	
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			
V VIEIRA FERNANDES		E	
M RICHER	P		
J JAMMES	P		
E ROVETTI	P		
M GRECHENLIEVA-DO	P		
S ALVES	P		
F BONFIGLI	P		
J CLAMARON		E	
J HUERTAS		E	
C ETIENNE	P		
L FORNAGE	P		
P GIAMBIASI	P		
A NICOLETTI	P		
N BENAZETH	P		
M CONTOLI	P		
T O'NEILL	P		
P VELASQUEZ		E	
L ABOUDI	P		
C SALVANT		E	
VOIX CONSULTATIVE			
Directrice, famille, culture solidarité : C JACOUD			

Procès-verbal établi le 14/11/2023
Le président, directeur de l'école B LAROUX

La secrétaire de séance, C PLUG

Ordre du jour

- **Installation du conseil d'école** : présentation des membres, rôle et fonction du conseil d'école, résultats des élections
 - **Rentrée 2023-2024** : équipe enseignante, effectifs de rentrée, cours nationaux intégrés, EILE, calendrier scolaire, règlement école, évaluations nationales de CP/CE1/CM1.
 - **Sécurité**
Exercice incendie
Plan Particulier de Mise en Sûreté
Sécurité autour de l'école / Vigipirate
 - **Pédagogie 2023-2024 P1/P2**
Projet d'école et actions pédagogiques
Parcours citoyen (EMC) ; Parcours santé (EPS) ; Développement durable (E3D) ;
Parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC)
Elèves à besoin éducatif particulier (EABEP/ RASED/ EANA)
-

Des questions de parents d'élèves remontées en amont de ce conseil par les représentants élus ont été ajoutées à l'ordre du jour initial.

1- Installation du conseil d'école

Le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire. La composition et les attributions du conseil d'école sont précisées par décret (Article L.411-1 du code de l'éducation).

1.1- Membres du conseil

Le conseil d'école est composé :

- du directeur de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des enseignants affectés à l'école,
- de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription (excusé)
- du maire et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires
- des représentants élus des parents d'élèves

Certaines personnes peuvent assister au conseil avec voix consultative sur invitation du directeur.

1.2- Résultats des élections

Les représentants ont été élus suite aux élections qui se sont déroulées du 10 au 13 octobre 2023. Le vote se déroulait uniquement par correspondance.

605 inscrits ; 422 votants ; 81 bulletins blancs ou nuls (record)

Soit une participation de 69,75 %. Tous les sièges (14) sont pourvus avec 19 représentants de parents.

Pour rappel, le taux de participation était de 67,33% en 2020/2021 et 73,94 % en 2021/2022 57,70% en 2022/2023

A noter, cette année encore, de nombreux bulletins non valides.

1.3- Rôle et fonction du conseil d'école

Le conseil d'école est :

- Une instance de décision : règlement intérieur, projet d'école, organisation de la semaine scolaire
- Une instance de consultation : donne son avis sur les questions concernant la vie de l'école.
- Une instance d'information : organisation pédagogique, répartition des élèves, organisation des aides spécialisées, organisation des rencontres avec les parents

2- Rentrée 2023:

2.1 Equipe enseignante

Cette année l'équipe compte 16 enseignants (dont une enseignante spécialisée UPE2A) plus le directeur.

Mme BONNAUD assure les compléments des temps partiels en CPa CE1a et CE1b

2.2- Structure de l'école au 14 novembre 2023

Il y a actuellement **367** élèves inscrits à l'école pour 14 classes (moyenne 26,2 élèves/classe)

Enseignant	Classe	Effectif
F LUCHETTA/ T BONNAUD	CPA	24
M DOUCET	CPB	24
E RAVET	CPC	25
F HARI / T BONNAUD	CE1A	25
S ROUTIS/ T BONNAUD	CE1B	25
A BARTHELEMY	CE1C	25
L COLLET	CE2A	26
P GODIN	CE2B	26
M COPPIN	CE2C	26

C.LAMURE	CM1B	30
S VIEIRA	CM1c	28
L MOULIN	CM2A	30
F DESMARIS	CM1/CM2	27
C PLUG	CM2C	29
F FAVRE	UPE2A	

Projection N+1 (2024) et suivante (question parents)

Une rencontre quadripartite (directeur élémentaire, directrice maternelle, Inspecteur de l'éducation nationale, mairie) est prévue le vendredi 24 novembre sur la carte scolaire. Cette réunion vise à définir les besoins des écoles pour d'éventuelles ouvertures.

Nous allons effectivement vers une augmentation des effectifs (différentiel montée de GS et départ de CM2 + arrivées en cours d'année) (+20 élèves en 2024 ; +25 élèves en 2025 ; + 15 élèves en 2026) Ces chiffres ont été donnés à Monsieur l'inspecteur qui les transmettra à l'IA-DASEN avec d'autres éléments.

A la rentrée 2024, nous passerions à 390 élèves (27,85 élèves/classe) avec notamment 88 élèves de CP (ex 3 classes de 29/29 et 30 élèves bien au-delà de la préconisation à 24)

Nous sommes demandeurs de l'ouverture d'une quinzième classe.

Nous avons des locaux disponibles dans l'école pour installer cette classe supplémentaire.

CNI : Cours Nationaux Intégrés

Rappel : Dans le cadre d'une convention entre l'Education Nationale et les associations de langues de la cité internationale de Ferney-Voltaire, il est offert aux élèves des classes élémentaires la possibilité de suivre des cours de langue nationale.

Les cours nationaux ont lieu les mardis ou les vendredis après-midi sur le temps scolaire et les mercredis en dehors du temps scolaire.

Pour l'année 2023/2024, 49 élèves sont concernés : 7 en italien, 5 en allemand, 2 en néerlandais, 5 en espagnol, 30 en anglais.

Le transport vers les lieux de cours relève de la responsabilité des familles. Les parents sont invités à pratiquer le co-voiturage, ce qu'ils font déjà en grande partie.

EILE : Enseignement internationaux en langues étrangères

Ces enseignements sont proposés, en plus des 24 heures obligatoires, à raison d'une heure trente hebdomadaire. Ils sont ouverts aux élèves volontaires, quels que soient leur origine, leur nationalité et leur niveau linguistique de départ. Cette année un cours de langue arabe est ouvert à l'école de Thoiry.

.Cette année nous accueillons des élèves des écoles de Farges, Péron et St Jean de Gonville.

Les programmes d'enseignement de chaque langue sont élaborés par la France en relation avec les pays partenaires. Ils visent à faire acquérir aux élèves un niveau leur permettant de comprendre et d'utiliser essentiellement à l'oral des expressions et des phrases simples dans la langue choisie.

M Kaitouni assure les cours depuis le 9 octobre auprès de 30 élèves du CE1 au CM2.

2.3- Calendrier scolaire

Le calendrier scolaire se trouve sur le site de l'école.

Il est rappelé que l'assiduité scolaire est le corollaire de la réussite scolaire. Les parents sont garants du respect de l'assiduité scolaire de leurs enfants. Ni les enseignants, ni le directeur n'ont compétence à autoriser une absence pour départ anticipé ou retour tardif de vacances.

2.4- Règlement intérieur (voir annexe 1)

Ce règlement découle du règlement type départemental des écoles publiques. Il doit être validé par le conseil d'école avant d'être envoyé à M l'inspecteur de l'Education Nationale.

Proposition de retirer le paragraphe concernant le protocole.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28

2.5- Evaluations nationales CP/CE1/CM1

Les élèves de CP, de CE1 et de CM1 ont passé les évaluations nationales du 11 au 22 septembre 2023. Celles-ci se déroulent en début de CP, en milieu de CP et en début de CE1 et CM1 dans les domaines du français et des mathématiques. Elles permettent aux équipes pédagogiques de disposer d'un point sur les compétences de chaque élève et de lui proposer un accompagnement adapté.

Une remise individuelle auprès de chaque parent de CP, de CE1 et de CM1 a été effectuée ou est en cours.

De manière générale les compétences sont plutôt bonnes en français pour les trois niveaux (CP, CE1 et CM1)

Les résultats sont plus hétérogènes en mathématiques avec notamment :

- Des compétences plus faibles en résolutions de problèmes CP et CE1
- Un item moins réussi en CE1 pour placer des nombres sur une droite graduée.
- Des compétences à travailler en multiplication et mémorisation de procédures en CM1

3- Sécurité

3.1- Exercice incendie

Le premier exercice a eu lieu le lundi 25 septembre 2023 à 9h30 en présence des responsables bâtiments et de la police municipale. Les enseignants avaient été informés de la date et de l'heure de l'exercice. Les élèves et les enseignants ont évacué rapidement et efficacement vers les zones de rassemblement.

3.2 PPMS

Exercice PPMS « attentat intrusion »

Cet exercice sera réalisé le jeudi 30 novembre 2023. Les élèves seront confinés dans les classes.

L'exercice se déroulera au même moment à l'école maternelle. Les parents vont recevoir une information.

Un autre exercice sera effectué au cours du deuxième trimestre. Ni les enseignants, ni les familles, ni les élèves ne seront avertis.

3.3 VIGIPIRATE

A la suite de l'attentat terroriste à Arras, vendredi 13 octobre, le Gouvernement a décidé de rehausser la posture Vigipirate au niveau le plus élevé « Urgence attentat » sur tout le territoire.

Le plan Vigipirate se traduit par une plus forte sécurisation des écoles et des établissements scolaires.

- Renforcement de la surveillance et contrôle des rassemblements aux abords des établissements ;
- Renforcement du contrôle d'accès des personnes et des véhicules.

En ce qui concerne la protection de bâtiments et donc des écoles de Thoiry, les mesures actuelles à savoir la protection des entrées par les blocs « béton », les potelets, grillages permettent de respecter les mesures demandées par l'Etat.

Les enseignants et les personnels veillent à ce que l'école reste en lieu clos : fermeture des portails, des portes extérieures, des fenêtres, des portes de classes.

La police municipale est en surveillance (mais pas de poste fixe) aux abords des écoles comme habituellement.

Madame le Maire précise que la clôture vers le parc des séquoias est en réponse aux incivilités.

3.4 SECURITE LORS DES RECREATIONS

(Question parents)

Des parents disent que leurs enfants ne se sentent pas en sécurité lors des récréations ou à l'AML sur le temps méridien.

Certains évoquent des jeux dangereux : jeu de la virgule (se faire pousser la tête violemment sur le côté par 2 personnes, une de chaque côté...), jeu de l'écharpe (se faire étrangler par 2 personnes...)

Comment sont organisées les surveillances des récréations durant le temps scolaire et durant le temps périscolaire

La surveillance des récréations est déterminée lors de la journée de prérentrée. Les tableaux de surveillance sont affichés dans les classes et dans les halls. Un planning d'organisation des espaces est défini. Les élèves peuvent s'y reporter (cordes à sauter, craies, jeux de ballons, ...). Cette organisation peut être discutée régulièrement en classe lors des conseils d'élèves.

Concernant l'école, les récréations CP/ CE1 cour du haut et CE2/ CM cour du bas sont décalées afin de réduire le nombre d'élèves.

Chaque récréation est surveillée par deux enseignants dans la cour et un enseignant dans la zone des toilettes. Des élèves sentinelles (1 par classe) participent également au bon déroulement des récréations.

L'équipe enseignante est attentive lorsqu'il y a des retours ou des suspicions de jeux dangereux : discussion en classe et surveillance accrue.

Après un premier mois difficile dans la gestion des comportements des élèves de CP en récréation, la situation semble s'être apaisée et les élèves ont compris leur rôle d'élève.

Une réunion tripartite (directeur élémentaire, Mme COELHO enseignante DICS inclusion climat scolaire, Mme JACOUD périscolaire) se tiendra ce lundi 20 novembre pour un groupe de travail pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation au sujet des jeux dangereux de manière conjointe entre l'école et le périscolaire afin d'avoir une cohérence sur les règles qui s'appliquent dans les cours d'école.

Surveillance Périscolaire

Madame le Maire explique que la surveillance du temps méridien est similaire à celui des récréations. Il existe deux services de restauration classiques mais en version self. Les maternelles mangent de leur côté. La petite section dispose d'une salle qui lui est exclusivement dédiée. Suite aux travaux de rénovation effectués pendant l'été, la salle est moins sonore. Les animateurs et agents de service surveillent les enfants donc il y a beaucoup d'adultes dans la salle.

Pendant le temps méridien il y a 5 animateurs à l'AML et 10 encadrants aux Gentianes. Le nombre d'encadrants suit la législation. En cas de manque d'encadrants, l'accueil périscolaire ne pourrait être assuré.

Une maman demande que les parents soient prévenus quand on remarque des jeux dangereux dans l'école afin de pouvoir en parler avec leur enfant.

Mme Jones explique que chaque situation observée par les animateurs fait l'objet d'un appel aux parents, si besoin d'une rencontre avec la responsable de l'accueil de loisirs puis de l'autorité territoriale (comme défini dans le règlement intérieur). Une exclusion des accueils peut être prononcée.

CANTINE question parents

Apparemment les enfants ne peuvent pas goûter (servir un peu de nourriture) pour savoir s'ils l'aiment et que la nourriture contient trop de sauce qui ne permet pas aux enfants de distinguer la viande qu'ils mangent.

Réponse mairie : menu affiché + sur le site

L'organisation en self fait que le repas se déroule maintenant plus rapidement.

Madame le Maire précise que les temps de midi ont été observés et les enfants ont le temps de déjeuner. Les animateurs ne demandent pas aux enfants de se dépêcher.

Certains enfants restent jusqu'à 45 ou 50 minutes à table, notamment ceux qui demandent une ration supplémentaire. D'autres enfants déjeunent en 15 minutes et sont impatients de sortir pour jouer. Doit-on les laisser à table, même s'ils ne mangent plus ? En bas, il y a 5 animateurs, plus les dames de service. En haut, il y a 10 animateurs, plus les dames de service..

Une maman d'une classe de CM1 fait part de son questionnaire sur le temps donné aux enfants pour manger à la cantine scolaire. Sa fille aurait eu 15 min.

Réponse mairie : temps de passage vérifié.

4- Pédagogie 2023-2024

4.1- Projet d'école et actions pédagogiques P1 et P2

Parcours citoyen : Enseignement moral et civique (EMC)

Marche de l'espoir : Terre des hommes Suisse

Cette année, la Colombie était à l'honneur avec comme thème le droit à la protection pour vivre pleinement sa vie d'enfants dans un contexte d'insécurité.

Comme les années précédentes, pour les CP et CE1 une animation sous forme d'histoire illustrée a été proposée. Pour les CE2 CM1 et CM2, un diaporama a été présenté aux élèves avec de courtes vidéos montrant comment les associations partenaires de Terre des Hommes Suisse en Colombie travaillent activement pour garantir l'accès à la protection dans un climat insécure et un meilleur respect des droits de l'enfant pour les enfants en situation de vulnérabilité.

Semaine de la démocratie scolaire : élection des délégués de classe.

Au mois d'octobre, deux délégués-élèves ont été élus par classe, une fille et un garçon. Les délégués consultent leurs camarades de classe et leur demandent leur avis sur les sujets qui doivent être traités ou sur les sujets qu'ils aimeraient proposer au conseil.

En ce début d'année ont été mises en œuvre les actions définies dans l'axe 3 du projet d'école :

- Instauration de l'usage des messages clairs dans toute l'école.
- Mise en place des élèves sentinelles
- Harmonisation des règles de vie à travers la charte du respect.

Harcèlement scolaire

Le dispositif PhARE pour lutter contre le harcèlement est reconduit dans la circonscription de Péron. Un document sera joint au PV pour détailler le dispositif et les interlocuteurs.

D'autre part, à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école, tous les élèves du CE2 au CM2 ont rempli en classe un questionnaire d'autoévaluation.

Deux heures du temps scolaire ont été banalisées à cette fin entre le jeudi 9 novembre (journée NAH) et le mardi 14 novembre 2023 avec également le visionnage de vidéos de sensibilisation.

Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

En collaboration avec les services de la mairie, les élèves des classes de CM2 ont participé à la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 ce samedi 11 novembre 2023 à 11h00.

A cette occasion les élèves ont lu le nom des soldats « morts pour la France » sur le monument aux morts puis chanté « La Marseillaise », accompagnés par les musiciens de l'Echo du Reculet. Il s'agissait du centenaire du monument aux morts érigé en 1923.

Education à la sexualité

Circulaire du 30/09/22

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo36/MENE2228054C.htm>

Cette circulaire rappelle le Code de l'éducation, article L. 312-16, qui oblige à dispenser 3 séances par an d'éducation à la sexualité, dans le cadre de la circulaire n°2018-111.

L'enjeu est important pour appréhender dès le plus jeune âge la question du consentement, la connaissance de son corps et le respect dû à autrui. La finalité est la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Elle instaure une obligation nouvelle, celle de mettre à l'ordre du jour du Conseil d'école, une fois par an, cette thématique.

Parcours d'Education physique et sportive (EPS) / parcours Santé

Natation

Les 3 classes de CE2 ont débuté le cycle natation à la piscine de Ferney-Voltaire le 18 septembre 2023 pour 10 séances.

Le 11 décembre les élèves de CM1 vont passer le test d'aisance aquatique qui permettra la pratique du kayak en mai/juin 2024.

Les 3 classes de CP suivront le cycle natation du mardi 9 janvier au mardi 21 mars 2023.

Cette activité qui fait partie des programmes de l'Education Nationale « **savoir nager** » est entièrement financée par la mairie (transport, bassins et moniteurs). Nous remercions les parents accompagnateurs.

Gymnastique

Deux classes de CM1 et deux classes de CM2 ont suivi le cycle gymnastique durant les mois de septembre et d'octobre 2023. Les trois classes de CP et la classe de CM1/CM2 ont débuté la gymnastique le 7 novembre 2023. Toutes les classes seront concernées par l'activité jusqu'à la fin de l'année pour un cycle de 7 séances avec un intervenant de l'AGT.

Cette activité est entièrement financée par la mairie de Thoiry.

Escrime :

La classe de CM2a est concernée par un cycle escrime (fleuret) de 7 séances avec le maître d'armes du club d'escrime du Pays de Gex Eric Despérier. L'activité a débuté le mardi 7 novembre avec une partie théorique. Cette activité, qui se déroule dans la salle multi-activités du complexe sportif, est entièrement financée par le sou des écoles. D'autres classes (CE2abc et CM1/CM2) seront concernées par cette activité en cours d'année scolaire.

Ski de fond :

Les classes de cycle 3 devraient être concernées par cette activité en période 3 (janvier 2024). Actuellement nous préparons la saison : réservation des bus ; de la salle hors sac à La Vattay ; recensement des parents agréés. Le ski de fond est une activité à taux d'encadrement renforcé. Pour l'instant la tenue de l'activité est compromise du fait du manque d'accompagnateurs malgré la sollicitation de moniteurs de l'ESI pour les 6 séances.

Le financement est partagé entre la mairie, le sou des écoles et une participation des familles.

2024 étant une année olympique, des olympiades seront organisées. La marche olympique du 13 octobre a donné lieu à des anneaux olympiques pris en photo et a lancé le projet

Parcours développement durable (E3D)

Sensibilisation à la gestion des déchets : SIVALOR

Le SIVALOR pour inciter au tri et à la réduction des déchets déploie, sur le territoire, une équipe d'ambassadeurs chargée de réaliser, gratuitement, des interventions de sensibilisation auprès du public scolaire.

Une programmation est mise en place sur l'école de Thoiry :

CE2 Tri et recyclage CM1 Compostage CM2 Consommation

Les élèves de CE2 se rendront également au CIEL (Centre d'Immersion Éducatif et Ludique) en mars 2024.

Animations réserve et milieux naturels Pays de Gex agglo

Des programmes pédagogiques en 3 séances sur différents thèmes sont proposés aux écoles.

Ces programmes sont entièrement financés (intervenants, matériel, transport) par Pays de Gex agglo.

Des livrets pédagogiques dédiés à chaque thème sont donnés aux élèves.

Une programmation est mise en place sur l'école de Thoiry :

Corridors biologiques (CE2) interventions en novembre décembre 2023 ; le pré-bois (CM1) interventions au printemps ; découverte de la forêt (CM2) interventions à l'automne ou au printemps.

Ma petite planète

Jeu de défis écologiques entre camarades pendant 3 semaines du 13 novembre au 4 décembre 2023 pour les classes de CE1a, CE2abc, CM1c

Objectifs :

- Sensibiliser et faire passer à l'action un maximum d'élèves pour la préservation de la planète → écogestes quotidiens => éducation à l'environnement
- Collaboration/cohésion, créer du lien entre les élèves et les enseignants

Des photos sont prises pour confirmer ces gestes. Des prix sont à gagner !

Une deuxième session aura lieu en mars 2024 pour d'autres classes.

Parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC)

Bibliothèque

Nous avons repris notre collaboration avec la bibliothèque les mardis, jeudis et vendredis après-midi à partir du 7 novembre.

Un planning a été établi sur l'année pour toutes les classes. Actuellement ce sont les classes de CM1 qui bénéficient d'interventions autour de la presse et du polar.

Durant ces séances en demi-groupe des élèves sont également en lecture libre et peuvent emprunter des ouvrages.

Lecture (question parents)

Serait-il possible de lire en bibliothèque à la pause de midi ?

Réponse mairie : Pour l'instant la bibliothèque est fermée sur la pause méridienne. Les enfants profitent aussi des boîtes à lire pendant la pause de midi.

Proposer aux parents d'acheter des livres pour l'école dans des magasins conventionnés à partir d'une liste ou d'achats libres.

Nous avons une bibliothèque dans l'école où les élèves peuvent se rendre suivant un planning (lecture libre et thèmes). Les enseignants peuvent également emprunter des livres pour la classe. Ils peuvent également faire des demandes spécifiques à la bibliothécaire sur des thèmes particuliers.

Chaque classe a aussi une bibliothèque de classe.

Des livres sont à disposition dans les boîtes à lire pour consultation mais aussi emprunt. Avec les abonnements («Ecole des loisirs » et « Milan presse ») nous recevons chaque mois de nouveaux romans, albums, magazines mis à disposition des élèves.

Nous disposons également dans l'école d'un pôle ressource littérature pour les classes de CE2, CM1 et CM2 du secteur où les enseignants disposent de série de livres tout au long de l'année.

Enfin il est prévu d'organiser le Festival du Livre dans notre établissement pour cette année 2023/2024 lors de **la semaine du 03 au 07 juin 2024**

Ceci permettra également d'enrichir le fond des bibliothèques des classes.

GRANDE LESSIVE

La grande lessive est une installation artistique éphémère faite par tous tout autour de la Terre. Le thème de cet automne était : : « Avec ou sans eau ».

Le jeudi 19 et le vendredi 20 octobre 2023, une production de chaque enfant de format A4 a été « étendue » dans les cours des écoles maternelle et élémentaire. Les parents étaient invités à venir admirer les œuvres. Pour coller au thème et comme souvent, la météo a été pluvieuse pour cette exposition.

Une grande lessive de printemps est prévue au mois de mars 2024.

THEATRE

Le mardi 17 octobre les élèves de CP et de CE1 ont pu profiter de la venue de la troupe de M Maffei pour assister à quelques répétitions de scènes du « Bourgeois gentilhomme », visiter un décor de théâtre et s'entretenir avec des comédiens.

Mme Muriel Giovannone de la mairie de Thoiry nous avait mis en contact avec l'ateliers de théâtre « Molière et compagnie » qui venait présenter sa pièce le jeudi 19 octobre à la salle des fêtes.

4.2 – EABEP : élèves à besoins éducatifs particuliers

Présentation de l'UPE2A

Mme Favre est l'enseignante responsable de l'Unité Pédagogique pour Enfants Allophones Arrivant (Elèves en France depuis moins d'un an).

Elle fonctionne en deux temps : D'abord une phase de positionnement début septembre pour connaître le niveau des élèves puis la mise en place des enseignements en mini-groupes de niveau (et d'âge si possible) sur le temps scolaire : séance orale d'1 h max pour les CP / CE1 et séance oral / écrit d'1h 30 à 2h pour les CE2/CM. Il y a également des interventions au sein des classes pour une aide ciblée ou du co-enseignement sur un projet.

Mme Favre est présente à Thoiry toute la journée du **jeudi** et le **vendredi** à partir de 10h30. Les autres jours elle enseigne à Challex, Peron, et Collonges.

Cette année 10 élèves de Thoiry sont pris en charge par Mme Favre. **1 seul grand débutant** en français CP Afghanistan+ des **groupes aux besoins très variés** en lecture, en langage renforcé (provenance maternelle + CERN), en écriture pour les cycles 3 principalement (sons complexes , écriture de phrases, de mini textes avec étude de la langue et conjugaison)

Présentation du RASED

L'équipe du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) est composée :

- d'un psychologue de l'Education Nationale: Mme Sylvie Montbarbon
- d'une enseignante spécialisée : Madame Stéphanie Badet (actuellement en arrêt).

L'antenne de Collonges intervient sur 9 écoles de la Circonscription de Péron : Thoiry élémentaire et maternelle, Saint Jean de Gonville, Péron, Farges, Challex, Collonges, Léaz et Pougny, soit environ 1950 élèves. Le bureau du RASED se trouve à l'école maternelle de Collonges.

L'accompagnement de **l'enseignante spécialisée** est proposé aux élèves qui ont des besoins éducatifs particuliers.

Cet accompagnement peut prendre plusieurs formes :

- petits groupes en dehors de la classe dans la salle N°12 mise à disposition par la mairie,
- en aide alternée, à la fois en petit groupe en dehors de la classe puis en classe lors d'exercices réinvestissant ce qui est travaillé;
- En co-intervention dans la classe avec l'enseignant sur un domaine, une compétence particulière.

Les missions de la **psychologue de l'Education Nationale** sont multiples : prévention, suivi des élèves ayant un parcours particulier, réalisation des bilans en vue d'une orientation ou pour mieux comprendre l'origine de difficultés qui perdurent.

Pour ces interventions ou ces entretiens avec des élèves :

- Une demande RASED doit être effectuée par l'enseignant
- Une autorisation des parents est nécessaire.

Aide aux devoirs, soutien scolaire, stage de réussite

Dans les missions du PACTE sont proposées aux enseignants

- Intervention dans les dispositifs stages de réussite lors des vacances d'automne, de printemps et de fin d'été (Août) (24h)
- Soutien aux élèves rencontrant des difficultés dans les savoirs fondamentaux. (24h) Ces heures peuvent s'ajouter au soutien apporté en APC (activités pédagogiques complémentaires) 36h/an
- Intervention dans le dispositif « devoirs faits » : celle-ci concerne les classes de 6^{ème}.
- Heure hebdomadaire de soutien ou de renforcement en mathématiques et français en 6^{ème}.

Les enseignants ne se sont pas emparés de ces heures supplémentaires en école primaire.

En ce qui concerne la collectivité :

- Une étude type « surveillée » existait dans le cadre de l'accueil de loisirs
- Le service périscolaire n'a pas la compétence de réaliser l'aide aux devoirs. Les animateurs ne sont pas des enseignants.
- Si une association se montait avec cet objectif, une salle pourrait être mise à disposition dans les mêmes conditions que toutes les mises à disposition pour les 55 associations de la ville. La faisabilité serait étudiée après demande auprès de la collectivité

Des parents demandent si des enseignants seraient intéressés pour contribuer à une aide aux devoirs si une association était constituée par les parents.

L'équipe enseignante répond que cela dépendra des conditions proposées (nombres d'élèves, niveaux de classe, ...)

Sécurité et violences à l'école question parents

- Quelles mesures sont mises en place à l'école pour assurer la sécurité des enfants en cas de violences répétées de la part d'un élève ?

Les parents de l'élève violent sont reçus en équipe éducative afin de rappeler les attentes de l'école et évoquer la prise en charge mise en place par la famille.

Les adultes de l'école (directeur, AESH, enseignante de la classe, équipe enseignante) sont partie prenante pour assurer la sécurité et isoler l'élève perturbateur en cas de sa propre mise en danger ou celle d'autrui.

La hiérarchie et les partenaires sont sollicités : Inspecteur de l'éducation nationale, conseillers pédagogiques, enseignante harcèlement et climat scolaire, infirmière scolaire, psychologue de l'éducation nationale.

Un contrat de comportement et un protocole (visé par l'équipe enseignante, l'inspecteur de l'éducation et la famille) est mis en place. Ce protocole peut définir notamment les modalités d'interventions extérieures (forces de l'ordre, pompiers, SAMU, ...)

Le matériel potentiellement dangereux n'est pas laissé à disposition d'un élève qui a un comportement qui peut être incontrôlable. Le cartable est vérifié afin de s'assurer qu'aucun objet amené de la maison ne puisse présenter un danger.

Un aménagement du temps scolaire peut être proposé .

Pour les sorties en dehors de l'école, les parents de l'élève sont sollicités pour venir à la sortie. Si ceux-ci ne peuvent pas se rendre disponibles et si la communauté éducative (directeur, équipe enseignante) juge que la sortie ne peut pas avoir lieu dans des conditions normales de sécurité, l'élève sera accueilli à l'école mais ne participera pas à la sortie.

En dernier recours le directeur peut procéder à une suspension temporaire de scolarisation de l'élève (notamment en cas de comportements perturbateurs, violents ou de harcèlement) Décret n° 2023-782 d'août 2023.

Si le comportement de l'élève persiste après son retour à l'école, le directeur peut solliciter l'intervention du DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) pour envisager des mesures complémentaires, telles qu'un éventuel changement d'école.

Pour les élèves de la classe de l'élève perturbateur, la psychologue de l'éducation nationale ou l'enseignante inclusion climat scolaire DCIS peuvent être sollicitée pour une intervention en classe. Elles ne peuvent pas être disponibles pour un suivi ou une aide psychologique individuelle.

A noter que dans le premier degré, les difficultés sont importantes pour recueillir la parole d'éventuelles victimes. Le personnel non-enseignant qualifié est extrêmement rare dans les écoles primaires et les professeurs des écoles ne disposent ni de temps ni d'espace ni de formation pour réaliser ce type d'entretien.

La séance est levée à 19h40.

Dates des prochains conseils d'école : Mardi 12 mars 2024 18h00 - 20h00
Mardi 18 juin 2024 18h00 - 20h00